



La pauvreté touche une personne sur huit en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

La moitié de la population de la nouvelle région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (ALPC) a un niveau de vie annuel inférieur à 19 360 euros, montant comparable à celui de la France de province. Les villes-centres des grands pôles font partie des territoires où les inégalités de niveau de vie sont les plus marquées.

La pauvreté est un peu moins fréquente dans l'ALPC qu'en France de province. Les territoires les plus éloignés des villes figurent parmi ceux où la pauvreté est la plus marquée. Les ménages jeunes et les familles monoparentales sont particulièrement exposés à la pauvreté.

Dans les grandes aires urbaines, les revenus d'activités salariées pèsent davantage dans le revenu disponible qu'en moyenne régionale. Dans les grands pôles, les minima sociaux et prestations logement représentent 27 % du revenu disponible des ménages pauvres.

Bruno Balouzat, Frédéric Châtel, Anne-Lise Duplessy, Cédric Lacour, Insee

En 2012, la moitié de la population de la nouvelle région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (ALPC) a un niveau de vie annuel inférieur à 19 360 euros, l'autre moitié un niveau de vie supérieur à ce seuil (*figure 1*). Ce niveau de vie dit « médian » est comparable à celui de la France de province (19 400 euros). Seuls trois des douze départements de l'ALPC se situent au-dessus de la médiane régionale : la Gironde (20 390 euros), les Pyrénées-Atlantiques (20 150 euros) et les

1 Les couronnes des pôles sont, dans l'ensemble, les espaces où les inégalités de niveau de vie sont les moins marquées

Indicateurs de niveaux de vie et de pauvreté en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (ALPC), par territoire du zonage en aires urbaines 2010

| Territoire | Part de la population des ménages fiscaux ordinaires (%) | Niveau de vie annuel (en euros) | | | Taux de pauvreté à 60 % (en %) | Rapport D9 / D1 (*) |
|---|--|---------------------------------|----------------------|----------------------------|--------------------------------|---------------------|
| | | 1 ^{er} décile (D1) | Niveau de vie médian | 9 ^e décile (D9) | | |
| Grands pôles | 45 | 10 745 | 20 055 | 37 203 | 13,4 | 3,5 |
| Couronnes des grands pôles | 21 | 11 974 | 20 106 | 33 509 | 9,7 | 2,8 |
| Communes multipolarisées des grandes aires urbaines | 4 | 10 825 | 18 698 | 31 862 | 13,5 | 2,9 |
| Pôles moyens | 3 | 10 787 | 18 724 | 33 245 | 13,7 | 3,1 |
| Couronnes des moyens pôles | 1 | 11 519 | 19 025 | 31 289 | 11,3 | 2,7 |
| Petits pôles | 7 | 10 402 | 18 268 | 32 273 | 15,3 | 3,1 |
| Couronnes des petits pôles | 1 | 10 921 | 18 608 | 31 426 | 13,3 | 2,9 |
| Autres communes multipolarisées | 9 | 10 568 | 18 237 | 31 023 | 14,6 | 2,9 |
| Communes hors influence des pôles | 10 | 9 750 | 17 429 | 30 526 | 18,3 | 3,1 |
| Ensemble de l'ALPC | 100 | 10 819 | 19 360 | 34 620 | 13,3 | 3,2 |
| Province | /// | 10 593 | 19 402 | 35 071 | 14,1 | 3,3 |

(*) Le rapport entre le niveau de vie au-delà duquel vivent les 10 % de personnes les plus aisées (9^e décile) et celui en deçà duquel vivent les 10 % les moins aisés (1^{er} décile) est un indicateur d'inégalités de niveau de vie.

Champ : population des ménages fiscaux ordinaires de l'ALPC

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Landes (19 590 euros). À l’opposé, les niveaux de vie médians départementaux sont les plus faibles en Creuse, Lot-et-Garonne et Dordogne.

En ALPC, les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie annuel inférieur à 10 820 euros (1^{er} décile) alors que celui des 10 % les plus aisés est supérieur à 34 620 euros (9^e décile), soit 3,2 fois plus. Ce rapport interdécile est comparable à celui de la France de province (3,3). Il est le plus élevé en Gironde et en Haute-Vienne (3,3), et légèrement plus faible dans les Deux-Sèvres (2,9), dans les Landes et en Corrèze (3,0), moins inégalitaires.

Niveau de vie médian plus élevé dans les grands pôles et leurs couronnes

Le niveau de vie médian est au plus haut dans les grands pôles et leurs couronnes (20 000 à 20 100 euros) (figure 2). Dans les grands pôles, le niveau de vie plancher des 10 % des personnes les plus riches est 3,5 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes. Au sein des grands pôles, les disparités de niveau de vie sont quasiment toujours plus importantes dans la « ville-centre » qu’en banlieue. Dans les couronnes des grands pôles, les inégalités sont moins marquées.

Dans les moyennes et petites aires, le niveau de vie médian est dans l’ensemble moins élevé que dans les grands pôles de la région, avec toutefois un écart de 3 000 euros entre le littoral aquitain (Capbreton, Biscarrosse) ou l’Île de Ré (20 000 euros), et certaines aires de Dordogne, Lot-et-Garonne, Creuse ou de l’intérieur de la Gironde (moins de 17 000 euros). Enfin, les espaces hors de l’influence des villes sont ceux où le niveau de vie médian, le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les moins aisés sont les plus faibles.

Concernant les caractéristiques de la population, dans la région ALPC comme en France de province, le niveau de vie médian est le plus faible pour les familles monoparentales, les jeunes de moins de 30 ans et les locataires (respectivement inférieur de 23 %, 14 % et 19 % au niveau de vie médian régional). À l’opposé, il est plus élevé pour les couples sans enfants, les personnes en fin de carrière professionnelle ou au début de la retraite (50-74 ans), les propriétaires. Dans l’ensemble, le niveau de vie médian des personnes dont les revenus du ménage sont principalement des revenus d’activités non salariées est plus haut que celui des salariés (23 140 € contre 19 810 €), mais les inégalités de niveau de vie sont plus importantes chez les non-salariés.

Les territoires loin des villes sont parmi les plus concernés par la pauvreté

La région ALPC est un peu moins confrontée à la pauvreté monétaire que la France de province : la proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté (près de 990 € par mois) s’élève à 13,3 % contre 14,1 % en province (définitions).

Les disparités départementales sont importantes en matière de pauvreté monétaire. Le taux de pauvreté varie de 11,5 % dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques à 19,5 % dans la Creuse. Dans l’ensemble, les espaces de l’ALPC les plus éloignés des villes sont, relativement, les plus touchés par la pauvreté (18 % des personnes). La Charente limousine, le nord de la Haute-Vienne et la Creuse font partie des territoires les plus affectés, alors que le nord forestier des Landes est davantage épargné (figure 3). Avec moins de ménages à très faibles niveaux de vie dans leur population qu’ailleurs, les couronnes des grands pôles sont les moins concernées (9,7 %).

Les grands pôles se situent de façon intermédiaire. Mais en leur sein, les villes-centres, pour la plupart, présentent des taux de pau-

veté plus forts que dans les banlieues : 21 % à Limoges et Poitiers contre 8 % et 9 % dans leurs banlieues respectives, 16 % ou 17 % à Bordeaux, La Rochelle ou Pau contre 10 %, 7 % et 8 %. Cependant localement, en fonction notamment de l’implantation des grands ensembles d’habitat social, certaines communes de banlieue sont davantage confrontées à la pauvreté : à la périphérie de Bordeaux, plus d’un quart des personnes de Cenon ou Lormont vivent sous le seuil de pauvreté.

De par leur poids démographique, les grands pôles concentrent une part importante des personnes pauvres de l’ALPC (45 %). À l’inverse, les espaces hors influence des villes, beaucoup moins peuplés, n’en accueillent que 14 %.

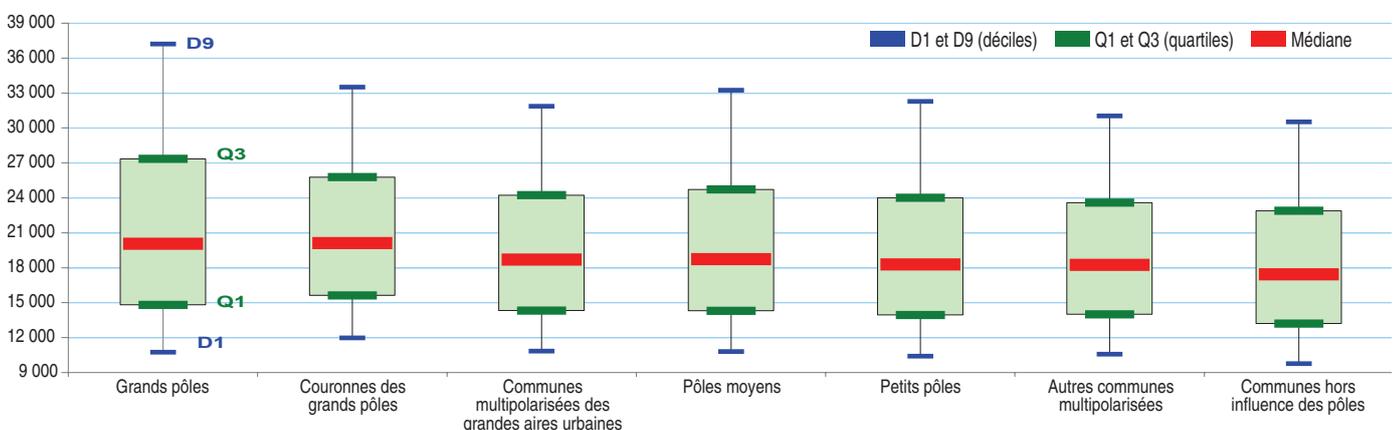
À taille comparable, toutes les aires urbaines régionales (les pôles et leurs couronnes) ne sont pas également touchées par la pauvreté. Celle de Limoges l’est davantage que celles de Poitiers et de Bayonne ; Bergerac davantage que Brive-la-Gaillarde ou Mont-de-Marsan. Les petites aires sont les plus inégales face à la pauvreté. Celles du sud de la Dordogne, de Lot-et-Garonne ou de Creuse hébergent dans l’ensemble une part plus importante de personnes pauvres que celles des Pyrénées-Atlantiques et de la côte atlantique, plus favorisées.

Des familles monoparentales plus souvent pauvres

La pauvreté touche très inégalement les ménages suivant la composition familiale. Les enfants génèrent des dépenses supplémentaires sans contribuer directement aux ressources et la présence d’un seul revenu rend la pauvreté plus probable. Les couples sont donc les moins exposés à la pauvreté, et encore moins ceux qui n’ont pas d’enfant. Comme en France de province, les taux de pauvreté des membres de familles monoparentales sont quatre fois plus éle-

2 Davantage de hauts niveaux de vie dans les grands pôles

Fractiles du niveau de vie annuel en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (ALPC), par territoire du zonage en aires urbaines 2010, en euros



Lecture : 10 % des personnes des ménages fiscaux ordinaires des grands pôles de l’ALPC ont un niveau de vie annuel supérieur à 37 200 € (D9) ; 75 % un niveau de vie inférieur à 27 350 € (Q3).

Note : les couronnes des moyens et petits pôles, qui n’hébergent que 1,3 % de la population fiscale de l’ALPC, ne sont pas figurées ici.

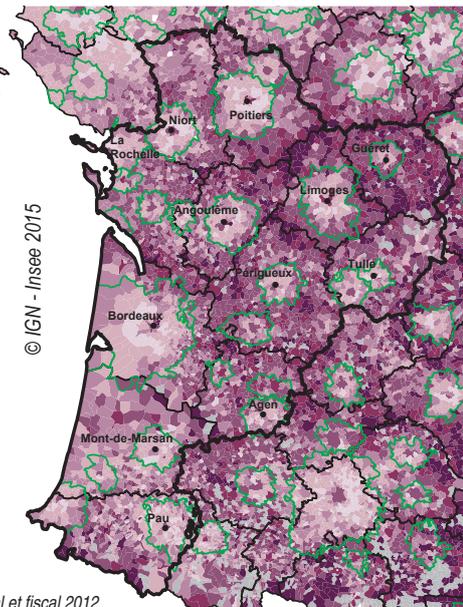
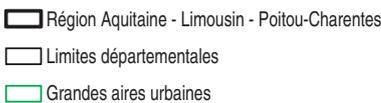
Champ : population des ménages fiscaux ordinaires de l’ALPC

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

3 Le nord de la Haute-Vienne et la Creuse font partie des espaces les plus touchés par la pauvreté

Taux de pauvreté par commune, en %

Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes : 13,3 %
France de province : 14,1 %



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

vés que ceux des couples sans enfant (29 % contre 7 %). Les personnes vivant seules dans leur logement se placent en position intermédiaire (18 % à 19 %).

Avec, dans l'ensemble, des niveaux de vie plus faibles, les locataires sont trois fois plus souvent pauvres que les propriétaires (25 % contre 8 %).

Travailler ne préserve pas toujours de la pauvreté. En effet, 10 % des personnes dont les revenus du ménage proviennent principalement d'une activité salariée sont pauvres, et 18 % dans le cas d'une activité non salariée.

Les jeunes sont les plus exposés à la pauvreté

En ALPC comme en France de province, le risque de pauvreté diminue jusqu'aux âges de la retraite, en lien avec l'augmentation des revenus : 22 % des personnes appartenant à un ménage dont le référent fiscal a moins de 30 ans sont pauvres. C'est parmi les 60-74 ans

que la pauvreté monétaire est la moins répandue (9 %). En revanche, au-delà de cette tranche d'âge (75 ans ou plus), la pauvreté est plus présente. Cette situation est très marquée hors des villes. Elle peut être liée à la présence d'une population agricole nombreuse chez les retraités les plus âgés, aux retraites souvent faibles. En revanche, les disparités sont moins importantes dans les principales villes. Au niveau départemental, la Creuse, la Corrèze et la Vienne sont les territoires de l'ALPC dans lesquels les écarts de taux de pauvreté entre générations âgées sont les plus grands (5 à 7 points d'écart).

Davantage de pensions et retraites dans le revenu disponible

L'ALPC est l'une des régions où la part des personnes âgées dans la population est la plus importante. Ceci explique en partie qu'elle figure aussi parmi les régions où les pensions pèsent le plus dans l'ensemble des revenus

disponibles (31 % contre 28 % en France de province). À l'inverse, les revenus d'activités salariées (y compris les indemnités de chômage) ne représentent que 60 % du revenu disponible global des ménages de l'ALPC (64 % en province). Les prestations familiales contribuent aussi un peu moins au revenu disponible (2,0 % contre 2,3 % en province). Représentant moins de 10 % du revenu disponible dans chacune des nouvelles régions, les revenus d'activités non salariées (bénéfices industriels et commerciaux, agricoles, et non commerciaux) varie légèrement selon la région. Le revenu disponible de l'ALPC provient un peu plus qu'en France de province des revenus d'activités non salariées (6,8 % contre 6,3 %), comme en Bretagne, Midi-Pyrénées - Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il n'y a qu'en Corse que cette contribution est nettement supérieure (9,2 %).

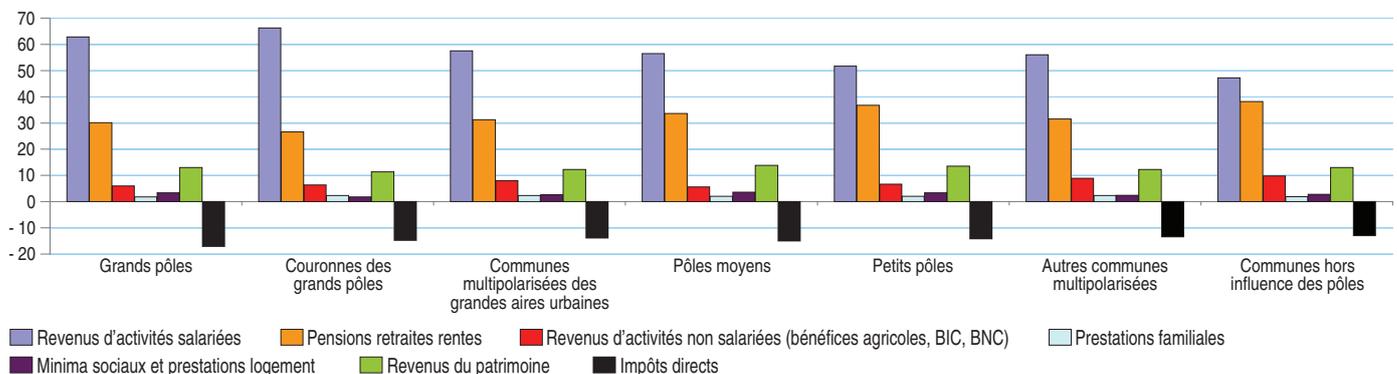
Les revenus du patrimoine participent légèrement plus au revenu disponible de l'ALPC (12,6 %) qu'en France de province (11,7 %). Les minima sociaux (1,5 %) et la part du revenu reversée en impôts (-15,6 %) ont un poids identique à celui observé en France de province.

Couronnes périurbaines : davantage de revenus d'activités salariées

La composition du revenu disponible diffère beaucoup selon les territoires. La contribution des revenus d'activités salariées au revenu disponible est en moyenne la plus élevée dans les grandes aires urbaines, que ce soit dans le pôle (63 %) ou la couronne (66 %) (figure 4). Cette contribution pèse davantage dans les grandes aires urbaines de Bordeaux, Poitiers ou Niort (près de 70 %) que dans celles de Limoges, Angoulême ou La Rochelle (moins de 65 %), où les revenus issus de pensions et retraites ont un poids plus important. Dans certaines grandes aires urbaines littorales, attractives pour les personnes âgées, ces pen-

4 Davantage de pensions et retraites loin des principales villes

Contribution (positive) des types de revenu et contribution (négative) des impôts directs dans le revenu disponible en ALPC, par territoire du zonage en aires urbaines 2010, en %



Lecture : dans les grands pôles, les revenus d'activités salariées contribuent pour 63 % au revenu disponible.

Notes : pour un territoire donné, le total, y compris impôts, vaut 100 % ; les couronnes des moyens et petits pôles, qui n'hébergent que 1,3 % de la population fiscale de l'ALPC, ne sont pas figurées ici.

Champ : population des ménages fiscaux ordinaires de l'ALPC

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

sions et retraites contribuent de façon notable au revenu disponible du territoire, et les revenus d'activités salariées beaucoup moins qu'en moyenne régionale, par exemple à Royan (49 % de retraites et pensions ; 39 % de revenus d'activités salariées) ou La Teste - Arcachon (respectivement 40 % et 51 %). Dans ces zones, les revenus du patrimoine pèsent plus fortement qu'en moyenne régionale (17 % à Royan et La Teste - Arcachon). Dans les moyens et petits pôles de l'ALPC, où la population est plus âgée, le poids des revenus salariaux est plus faible (respectivement 57 % et 52 %), et celui des pensions et retraites plus important que dans les plus grandes villes.

Signe de la présence de difficultés sociales, les pôles font, dans leur ensemble, partie des territoires de l'ALPC dont le revenu disponible dépend relativement le plus des minima sociaux. Dans les grands pôles, c'est dans la ville-centre, où la pauvreté est davantage marquée, que les revenus disponibles dépendent le plus des minima sociaux, alors que dans les banlieues, ces contributions sont nettement plus faibles. Les villes-centres d'Angoulême, d'Agen ou de Rochefort font partie des villes-centres dans lesquelles la part des minima sociaux dans le revenu disponible est la plus élevée (plus de 3 %).

À l'inverse, avec la présence de familles et de revenus moins souvent faibles qu'en moyenne régionale, le revenu dans les couronnes des grands et moyens pôles est celui qui dépend le moins de ces minima.

Des disparités distinguent aussi les aires moyennes ou petites de la région. Dans cer-

taines petites aires littorales telles qu'Ars-en-Ré, Capbreton, La Flotte, le revenu médian est important, ainsi que la contribution des pensions et retraites (proche ou au-dessus de 40 %). Les revenus du patrimoine peuvent peser de façon importante. À l'inverse figurent de petites et moyennes aires, avec un revenu médian faible, dans lesquelles la part des revenus d'activités salariées dépasse rarement 50 % et celle des minima sociaux (2 à 3 %) est supérieure à la moyenne régionale (1,5 %) : Aiguillon, Bellac, Bourgneuf, Castillon-la-Bataille, La Réole, Saint-Seurin-sur-l'Isle...

Dans les espaces hors de l'influence des villes, qui sont aussi les plus âgés, le revenu est composé pour moins de la moitié par des revenus d'activités salariées et à près de 40 % par des pensions et retraites. Dans ces territoires, les activités non salariées contribuent plus qu'en moyenne régionale au revenu disponible local, ceci étant à attribuer pour partie au poids plus important des activités agricoles. D'un bout à l'autre de l'ALPC, ces espaces ne sont pas identiques : c'est dans les territoires hors influence des villes de Creuse, Corrèze, Haute-Vienne et Dordogne que les pensions et retraites pèsent le plus. Dans ceux de Haute-Vienne, de Charente, de Creuse et de Gironde, les minima sociaux contribuent plus qu'ailleurs au revenu disponible local.

Redistribution des revenus : plus de minima sociaux dans les villes

La composition des revenus disponibles des ménages pauvres diffère selon le type

d'espace. Dans les grands pôles, les revenus disponibles des ménages pauvres dépendent pour 27 % de prestations de type minima sociaux ou prestations logement, contre 14 % dans les espaces hors influence des villes. À l'inverse, dans ces derniers, ils dépendent pour 38 % de pensions et retraites. ■

Définitions

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfiques, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logement). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite « de l'OCDE modifiée » : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie médian) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels en 2012, soit près de 990 euros par mois. Ce seuil est très proche de celui du dispositif ERFS (987 euros par mois en 2012).

Le **taux de pauvreté** est la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Méthodologie

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) de 2012. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ces données permettent de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins : jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Le dispositif Filosofi remplace ainsi les anciens dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...). Un ménage fiscal est constitué par l'ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant.

Pour en savoir plus :

- « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », Insee Première n° 1552, juin 2015
- Le Zonage en aires urbaines 2010 : www.insee.fr (Rubrique Définitions et méthodes / Géographie administrative et d'études / Le zonage en aires urbaines)



Insee Aquitaine
33, rue de Saget
33076 Bordeaux Cedex

Directrice de la publication :
Yvonne Pérot

Rédacteur en chef :
Jean Sebban

Mise en page :
Atelier Graphique - Limoges

ISSN : 2416-8246
Crédits photos : Insee Aquitaine
© Insee 2015